



Municipalité
de Luins

PREAVIS MUNICIPAL 7 / 2025

Demande de crédit de CHF 74'000.- pour la rénovation d'un mur de soutènement

Responsable du dossier :
M. Olivier Dutruy, Syndic

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Contexte

La Municipalité a constaté une détérioration importante d'un mur de soutènement situé dans les vignes, au-dessus de l'église. L'ouvrage se trouve sur le Chemin au nord de l'église, sur les parcelles communales DP 1001 et DP 1022. Il soutient le bord amont de la parcelle viticole numéro 102. Il s'agit d'un ancien ouvrage remis à la Commune lors des améliorations foncières réalisés entre 1957 et 1977.

Cette situation présente un risque pour la sécurité des personnes et des biens, notamment en cas de fortes pluies ou de mouvements de terrain. La dégradation progressive du mur pourrait nuire à l'intégrité des infrastructures avoisinantes.

Travaux envisagés

Afin de remédier à cette situation, la Municipalité a demandé deux devis auprès d'entreprises de la région, et mandaté un ingénieur civil pour évaluer les travaux nécessaires à la remise en état du mur. Il est recommandé de procéder à la démolition et reconstruction partielle du mur, conformément aux normes techniques en vigueur, afin de garantir sa solidité et sa durabilité. Les travaux incluront également la stabilisation des terrains environnants et l'amélioration du système de drainage, afin de prévenir toute dégradation future.

Coût des travaux

Le devis estimatif des travaux s'élève à CHF 65'000.-, un montant conséquent qui dépasse les capacités budgétaires actuelles de la Commune.

Un dédommagement supplémentaire de 3000.- est à prévoir pour l'arrachage de la vigne et des armatures.

Ce mur faisant partie des ouvrages réalisés dans le cadre des améliorations foncières, une participation maximale de 25% du coût total des travaux peut être demandé auprès des Améliorations foncières vaudoises.

Financement

La Municipalité sollicite conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 74'000. – aux conditions les plus favorables.

Amortissement

Le montant investi sera amorti de manière linéaire sur une période de 10 ans, conformément aux dispositions du règlement modifié du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, tel qu'adopté le 29 novembre 2023. Cela représente une charge annuelle de CHF 7'400.-.

Conclusion

Nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Luins

- Vu le préavis 7/ 2025 de la Municipalité ;
- Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

D É C I D E

- D'adopter le préavis 7 / 2025 relatif à la demande de crédit de CHF 74'000.00 pour la démolition et la reconstruction d'une partie du mur de soutènement situé au-dessus de l'église ;
- d'autoriser la Municipalité à financer par la trésorerie courante ou par l'emprunt

Adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 5 mai 2025.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Olivier Dutruy

Tamara Courvoisier

